

Les ATTEE (Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement) sont membres de la communauté éducative à part entière, et reconnus comme tels par l'article L111-3 du Code de l'éducation. Sans eux, aucun établissement scolaire ne pourrait fonctionner. En effet, les ATTEE assurent des tâches qui couvrent l'ensemble du fonctionnement matériel d'un établissement.

Surtout, en tant qu'adultes exerçant pour l'essentiel en présence et au contact des élèves, ils remplissent de fait un rôle éducatif non substituable par le secteur privé.



LEURS MISSIONS SONT VARIÉES, EXIGEANTES, ET SOUVENT SOUS-ESTIMÉES :

L'ENTRETIEN ET LA PROPRIÉTÉ DES LOCAUX :

salles de classe, réfectoires, sanitaires, gymnases, internats et espaces communs.

L'ACCUEIL

qui inclut le contrôle des entrées, gestion des flux, participation à la sécurité des personnes.

LA RESTAURATION SCOLAIRE :

préparation des repas, service, gestion des régimes alimentaires spécifiques, plonge, mise en œuvre des normes HACCP ;

D'autres cadres d'emploi

exercent également leurs fonctions dans les EPLE (adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise territoriaux, parfois techniciens ...), ils font également partie de la communauté éducative.

LE MAGASINAGE

le magasinage alimentaire, le magasinage des ateliers, l'entretien du linge....

LA MAINTENANCE :

travaux d'entretien, d'amélioration et/ou réfection des bâtiments et des équipements, réparations ;

Pourtant, les sous-effectifs croissants et la privatisation des missions sont autant de freins à l'investissement des agent-es dans la vie des établissements. La double autorité partagée entre le-la chef-fe de l'établissement et la collectivité employeuse vient encore compliquer au quotidien le travail des agent-es.



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnolet

☎ 01 41 63 27 59 ✉ contact@snuter-fsu.fr

🌐 snuter-fsu.fr 📘 [lafsuterritoriale](https://www.facebook.com/lafsuterritoriale)

🦋 [@fsu-territoriale.bsky.social](https://twitter.com/fsu-territoriale.bsky.social)



Engagé·es
au quotidien



LA FSU TERRITORIALE REVENDIQUE :

- **Combattre les sous effectifs quasi systématiques** par des recrutements supplémentaires pérennes de personnels titulaires ;
- **Le remplacement des agent.e.s malades** et des temps partiels et le renouvellement des postes ;
- **Avancement de grade** : inscription sur la liste des proposables de l'ensemble des agents remplissant les conditions d'avancement et inscription de ce principe dans les Lignes Directrices de Gestion ;
- **Promotion interne** : favoriser l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise qui n'est pas soumis à des quotas) ;
- **Dans chaque collectivité, l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires** des Agent·es techniques des établissements scolaires avec les autres personnels de catégories C ;
- **La prise en compte réelle de la pénibilité physique et des sujétions particulières** (travail en milieu scolaire, contact avec le public, horaires décalés) dans le calcul des primes et plus de transparence et d'équité dans leurs critères d'attribution ;
- **La prévention des troubles musculo-squelettiques** (TMS) liés aux postures et aux gestes répétitifs et la dotation en matériel ergonomique adapté et de qualité ;
- **Une meilleure reconnaissance de la place des agent·es techniques** dans la communauté éducative.



PARCE QUE CES AGENT.E.S ONT UN RÔLE ÉDUCATIF AUPRÈS DES ÉLÈVES, QUE SEULE LA FONCTION PUBLIQUE PEUT ASSUMER, LA FSU TERRITORIALE CONTINUE À LUTTER CONTRE L'INVISIBILISATION DES AGENTS ET À S'OPPOSER FERMEMENT À TOUTE TENTATIVE DE PRIVATISATION OU D'EXTERNALISATION DE CES MISSIONS ESSENTIELLES.

